

Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Jamais depuis quarante ans la situation économique du pays n'a été aussi bonne. Avantagées par un franc suisse relativement faible face à l'euro, les entreprises tournent à plein régime. Les finances publiques sont en pleine santé et les ménages ont confiance en l'avenir.

Cette situation de boom économique a des effets sur la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSSE). C'est le cas pour l'accompagnement des chômeurs: l'ORP de Lausanne accueille de moins en moins de monde avec un chômage très bas. L'inspection du travail Lausanne doit vérifier que la surchauffe ne s'accompagne pas d'entorses à la loi sur le travail et sa permanence reçoit de plus en plus de travailleurs. Parallèlement, certains des programmes d'emplois temporaires (ETSL) ont quelque peine à recruter.

Le paradoxe de la situation est que le nombre de dossiers d'aide sociale n'a cessé de croître en 2007. En principe deux ou trois ans de haute conjoncture économique finissent par se répercuter sur les chiffres de l'aide sociale. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'arrêt de l'exception accordée à Lausanne comme à d'autres villes du Canton de Vaud en termes de durée des prestations chômage pour les seniors a provoqué une augmentation directe du nombre de personnes soutenues par le Revenu d'insertion. Mais ceci n'explique pas l'évolution négative constatée. Les départements cantonaux de tutelle (Santé et action sociale et Economie) tentent de comprendre cette situation, mais ne disposent pas à l'heure actuelle de réponse satisfaisante.

Sur le terrain, tant du côté de l'ORP que de celui du Centre social régional, on note que les personnes à aider sont celles qui sont les moins bien qualifiées, qui ne maîtrisent pas bien le français, etc. Un noyau de demandeurs d'emploi devient ainsi particulièrement difficile à placer dans un marché du travail exigeant où la concurrence pour les postes à basse qualification s'est exacerbée avec l'ouverture des frontières consécutive aux accords bilatéraux avec l'Union européenne. De plus, les restrictions décidées par le Canton malgré sa bonne santé financière réduisent le nombre de bénéficiaires du RI placés dans des mesures susceptibles de les ramener sur le marché du travail.

La DSSE a tenté de réagir à cette problématique en 2007. La collaboration entre le Service du travail et de l'intégration et le Service social a été renforcée, en particulier en ce qui concerne l'offre d'emplois

temporaires visant les personnes les plus défavorisées, ayant besoin d'une formation élémentaire. La diminution des ressources mentionnée ci-dessus n'a cependant pas permis à ce dispositif de déployer tout son effet.

Le Service social a d'autre part lancé une opération-pilote de réorganisation de l'action sociale. Le projet RI-Métiers a pour objectif de séparer les vérifications administratives nécessaires à l'établissement de l'indigence de l'action sociale qui vise à faire regagner leur autonomie aux bénéficiaires. Cette expérience, développée en plein accord avec les autorités de tutelle, emporte une large adhésion au sein de l'équipe qui la conduit. Si le modèle, après analyse, prouve son efficacité, il pourrait être étendu à l'ensemble des Centres sociaux régionaux du Canton.

Le contexte politique et social général a été par ailleurs facteur d'inquiétudes, après l'adoption par le peuple des nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers. La DSSE, qui pilote le dispositif à seuil bas lausannois craint une affluence dans ce dispositif, causée par les normes plus restrictives de la nouvelle législation. A la fin 2007, ces craintes n'étaient pas concrétisées, mais ce ne sera qu'en 2008 que le dispositif nouveau, en particulier celui de la loi sur l'asile, sera pleinement en vigueur.

Dans les autres secteurs de la Direction, on relèvera

- la mise en production des nouveaux moyens informatiques du Service des assurances sociales. Cette véritable révolution dans les pratiques d'administration de l'AVS se déroule harmonieusement, grâce à un engagement sans faille du personnel;
- les changements au sein du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, avec l'arrivée en fin d'année d'une nouvelle responsable;
- la conduite par le Service des parcs et promenades de la réalisation de la Coulée Verte, nouvel espace vert gagné sur le parcours inférieur du M2 entre l'avenue de Cour et Ouchy, ainsi que la réalisation par ce même service d'un manuel d'entretien différencié destiné à faire entrer dans la pratique quotidienne des jardiniers de la ville les pratiques respectueuses et du caractère jardiné de certaines zones, et de celui plus naturel d'autres espaces verts.

On relèvera enfin que l'échec, devant le peuple, du projet de reconfiguration du dispositif lausannois toxicomanie exige de la DSSE de repenser ses objectifs sur ce terrain

sensible. Un travail de construction de consensus avec l'ensemble des partis politiques a été entrepris dès la rentrée 2007. Il devrait porter ses fruits en 2008.

SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES

LES PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le service des assurances sociales accomplit toutes les tâches d'une caisse de compensation AVS à savoir, notamment:

- a) l'affiliation des employeurs de personnel, des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative
- b) l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC/AF
- c) le paiement des rentes AVS/AI, des indemnités journalières de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS/AI, des allocations en cas de service et de maternité (APG) et des allocations familiales (AF)

Dans le domaine de l'assurance-maladie, il contrôle que tous les Lausannois soient couverts par l'assurance de base et enregistre les demandes de subsides à la cotisation.

Au plan strictement communal, ses missions comprennent aussi bien la gestion de l'allocation communale de naissance que l'organisation de l'approvisionnement économique de la ville ou encore les manifestations honorant les nonagénaires lausannois. Enfin, il faut noter que la gestion de la comptabilité de la direction de la sécurité sociale et de l'environnement est de son ressort de même que celle du centre de tri du courrier de la plateforme Flon-Ville-Chauderon.

LES CHANGEMENTS

Modernisation de la gestion informatique

Pour les prestations, depuis l'entrée en vigueur de la dixième révision de la loi AVS en 1997, le personnel concerné travaille en télétraitement sur le site informatique de la caisse cantonale de compensation AVS à Clarens et ceci aussi bien pour les rentes AVS/AI que pour les prestations complémentaires à l'AVS/AI.

Dans le domaine des cotisations, le service utilisait des applicatifs « maison » réalisés par le SOI. Le 6 août, le nouveau logiciel Web@AVS a été mis en production. Cette modernisation de la gestion informatique du service a été menée en partenariat étroit avec le SOI et la société GLOBAZ, spécialiste de l'informatique des caisses AVS de Suisse romande. Pour le moment, elle ne concerne que le secteur des cotisations; celui des prestations sera réalisé à l'horizon 2009-2010.

Web@AVS est un ensemble d'applications modulaires couvrant les domaines des cotisations et de la comptabilité. L'application informatique elle-même est hébergée par la Caisse cantonale de compensation AVS à Clarens. Les utilisateurs travaillent donc depuis leur poste de travail RECOLTE sur les serveurs de Clarens grâce à un interface de type Internet.

L'EFFECTIF DU PERSONNEL

En début d'année: 73 personnes pour 68 EPT + 3 apprenti(e)s

En fin d'année: 75 personnes pour 68.5 EPT + 3 apprenti(e)s

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

L'allocation communale de naissance

Cette allocation, qui existe depuis le 1er janvier 1979, a connu un changement important en 2005, découlant de l'entrée en vigueur – le 1er juillet – de l'allocation fédérale de maternité. En effet, depuis cette date, cette prestation n'est versée qu'aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative pour autant, bien sûr, que les autres conditions (domicile et revenu déterminant) soient remplies.

2007 est donc le deuxième exercice comptable annuel permettant de mesurer les économies – pour la ville – découlant de la modification du cercle des bénéficiaires. Durant l'année, pour les raisons invoquées ci-dessus, seules 290 allocations ont été octroyées (en diminution de 47.8% par rapport à 2004, dernière année sans allocation fédérale de maternité) représentant une dépense totale de Fr. 386 090.– contre Fr. 687 570.– en 2004. Par rapport à cette année-là, la ville a donc vu ses dépenses d'allocations communales de naissance diminuer de Fr. 301 480.– grâce à l'entrée en vigueur de cette allocation fédérale.

LES AUTRES FAITS À METTRE EN EXERGUE

Durant l'année écoulée, l'agence a octroyé des allocations fédérales de maternité à 293 mères pour un montant total proche de 2.7 millions de francs dont près de Fr. 700 000.– ont été versés à l'employeur « Ville de Lausanne » qui récupère ainsi une grande partie des salaires versés à ses employées durant le congé maternité.

Un cadeau a été remis à 244 nonagénaires (77% de femmes). A noter que le 19% d'entre eux/elles seulement sont placés en EMS. Montant de la dépense: quelque 30 000 francs.

Les rentes AVS/AI et les limites de revenus donnant droit aux prestations complémentaires ont été augmentées de 2.8% (l'augmentation moyenne était de 1.9% au 1er janvier 2005).

La loi fédérale sur le partenariat enregistré est entrée en vigueur le 1er janvier. Elle produit des effets dans le domaine des assurances sociales. C'est ainsi que ce nouveau statut d'état civil – pour autant qu'il soit enregistré, c'est-à-dire authentifié par un office d'état civil qui délivre alors un document officiel – est assimilé au mariage et sa dissolution judiciaire au divorce. En cas de décès d'un des partenaires, le survivant a les droits d'un veuf ou d'une veuve.

Le montant minimum des allocations familiales cantonales a été relevé de manière sensible. L'allocation pour enfant a passé à 180 francs (précédemment 160 francs) et l'allocation de formation professionnelle à 250 francs (205 précédemment).

SERVICE DU TRAVAIL ET DE L'INTÉGRATION

ORGANISATION

Durant l'année, le service n'a connu aucune modification des tâches. Son organisation a subi quelques modifications au niveau de l'ETSL.

EFFECTIF

Entre le 1er janvier et le 31 décembre, son effectif au plan des postes est passé de 168.85 à 169.20 EPT. Le nombre de postes occupés a, quant à lui, baissé de 131.0 à 126.0 EPT. L'importance du nombre de postes vacants, à hauteur de 43.2 EPT au 31 décembre 2007, s'explique presque en totalité par le niveau des effectifs de l'ORP dont la dotation varie en fonction du taux de chômage

INSPECTION DU TRAVAIL LAUSANNE (ITL)

Après 17 ans passés aux Terreaux 5, l'inspection du travail Lausanne (ITL) a déménagé à la place de la Riponne 10 dans des locaux plus vastes et mieux adaptés à sa mission. En effet, chaque inspecteur bénéficie de son propre bureau, ce qui garantit la discrétion des entretiens avec les usagers. Une rampe permet un accès aisé aux locaux pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes avec des poussettes d'enfants. Pour mémoire, l'ITL reçoit en moyenne 150 personnes et traite 340 appels téléphoniques par mois dans le cadre de sa permanence de droit du travail.

En procurant à l'ITL ce nouvel outil de travail, la Municipalité de Lausanne confirme sa volonté de garder des inspecteurs du travail sur son territoire et son engagement pour préserver des conditions de travail respectant la législation en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Suite à une interpellation au Conseil communal concernant la dénonciation de la CCNT de la coiffure par le syndicat UNIA, la Municipalité a chargé l'ITL de mettre un accent particulier sur les contrôles de ladite branche. L'ITL a donc effectué 31 visites d'entreprises dont 18 avec du personnel, totalisant 48 employés. Un salon a ouvert courant 2007 et s'est basé sur la CCNT pour établir les contrats des deux employées. Un autre salon envisageait d'engager du personnel pour septembre 07 selon les

conditions de la CCNT. Les employeurs ont affirmé vouloir continuer à appliquer la convention.

L'ITL a différentes sources de revenus : des émoluments pour la délivrance de permis en dérogation de la durée du travail (Fr. 5400.-), pour l'approbation ou examen des plans de construction ou de modifications des locaux des entreprises (Fr. 4609.-), pour les autorisations d'exploiter des entreprises industrielles (Fr. 840.-), pour l'installation des récipients sous pression (Fr. 1750.-) et surtout des indemnités pour l'activité de prévention des accidents dans les entreprises (Fr. 74424.-). De manière générale, l'ITL a mené 305 contrôles d'entreprises et d'établissements sis sur le territoire de la commune de Lausanne.

OFFICE RÉGIONAL DE PLACEMENT (ORPL)

Vu la bonne tenue de la conjoncture l'accent a été tout spécialement mis sur l'intensification du placement; nous avons sensiblement augmenté notre activité de prospection et d'acquisition de places vacantes. Cela s'est traduit par une hausse des placements de 16%. Les objectifs fixés par le service de l'emploi étaient :

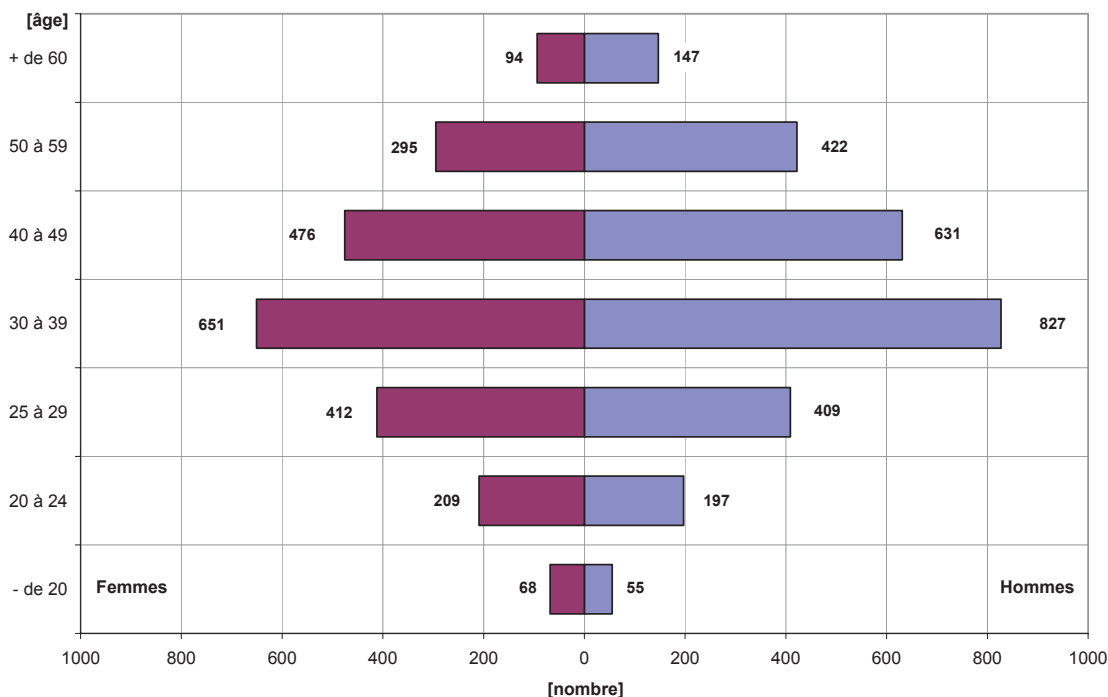
- atteindre un taux de chômage inférieur à 4% au niveau cantonal
- obtenir une durée moyenne d'indemnisation inférieure à 180 jours.

Ces deux objectifs sont atteints et dépassés.

Le service de l'emploi de l'Etat de Vaud a par ailleurs décidé de centraliser l'instruction et la rédaction des décisions d'aptitude au placement le 1er septembre 2007. Des trois personnes qui étaient chargées de cette tâche à l'ORP de Lausanne, une a rejoint l'équipe cantonale, une autre a donné son congé et la troisième a repris une activité de conseiller à 100%.

Le marché du travail s'est encore détendu durant toute l'année 2007; le nombre de demandeurs d'emploi

Répartition des demandeurs d'emploi à l'ORP de Lausanne au 31 décembre 2007, selon l'âge et le sexe



est passé de 5 388 en janvier à 4 895 à fin décembre 2007. Les flux ont sensiblement diminué: en moyenne 451 inscriptions par mois contre 492 sorties (en 2006: 584 inscriptions pour 655 sorties). Les secteurs ayant bénéficié des plus fortes baisses sont:

- la banque avec moins 33.3%.
- le commerce de détail avec moins 24.6%.
- la santé et le social avec moins 23.1%
- l'hôtellerie et la restauration avec moins 19.5%.

Les hausses les plus marquantes sont à relever dans les secteurs de la construction (+28.6%), des activités de nettoyage (+ 5.8%) et de l'administration publique et des assurances sociales (+5.3%).

Les jeunes ont également été les premiers bénéficiaires de la baisse; si la baisse moyenne toutes catégories d'âges confondues est de 10%, les jeunes ont enregistré une diminution de 18.9% pour les moins de 20 ans et de 16.6% pour les 20 à 29 ans, alors que les demandeurs d'emploi de plus de 60 ans n'ont eux diminué que de 3.6%. Les chômeurs de longue durée ont diminué de 26% passant de 1 254 à 929.

De façon plus générale le chômage conjoncturel étant en baisse, la proportion du chômage structurel par rapport au chômage global augmente. Le profil des personnes concernées est en fort décalage avec le profil des postes vacants proposés par les employeurs. Ceux-ci recherchent de la main d'oeuvre qualifiée, alors que la proportion des non qualifiés augmente, alimentée par l'envoi à l'ORP de gens très fragilisés au bénéfice du revenu d'insertion (66 transferts CSR-ORP en moyenne mensuelle en 2007 contre 40 en 2006).

Par ailleurs l'effectif des collaborateurs de l'ORP est passé de 77 le 1.1.2007 à 70 le 31.12.07. Cette correction parallèle à la baisse du chômage s'est faite uniquement par des départs naturels qui n'ont pas été remplacés. La charge en nombre de dossiers par conseiller n'a dès lors que légèrement diminué en 2007, passant de 104 en 2006 à 103 en 2007.

Pour 2008 les perspectives sont bonnes et nous devrions connaître une nouvelle année de baisse du chômage.

EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNÉS LAUSANNE (ETSL)

Le bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL) a connu d'importants changements organisationnels durant l'année 2007. Les emplois temporaires réalisés par la Ville de Lausanne sont maintenant distribués en trois sous-unités administratives distinctes: les postes en programmes spécifiques réalisés généralement sous forme d'ateliers et encadrés par les professionnels d'ETSL, les postes en institutions d'accueil réalisés dans l'administration lausannoise ou dans des institutions lausannoises à but non lucratif et les postes réalisés dans le milieu international (institutions onusiennes à Genève ou dans des pays de l'Est européen).

Une réorganisation complète a débuté le 15 janvier et un certain nombre d'objectifs stratégiques ont été fixés par le chef de service. Certains d'entre eux étaient d'ores et déjà atteints au 31 décembre: réorganisation de l'unité administrative chargée de l'administration, de la comptabilité et de l'intendance et rattachement de celle-ci à l'adjoint administratif du service, contrôle de la qualité des dossiers individuels des participants dans les postes en institutions d'accueil, création d'un nouveau programme spécialisé dans l'encadrement des secrétaires au chômage et création de mesures préprofessionnelles pour des personnes au revenu d'insertion suivies par les CSR. D'autres objectifs ont été poursuivis durant l'année et devraient pouvoir être achevés en 2008: extension du réseau RECOLTE à l'ensemble des sites dépendant d'ETSL et réalisation de concepts d'organisation pour les quinze offres gérées par ETSL. Par ailleurs, ETSL a obtenu la norme *eduqua*, norme qualité reconnue par la Confédération pour les prestations de formation. Le bureau travaille également à l'obtention de la norme qualité de l'Association des organisateurs de mesures

Participants aux ETS selon le lieu de placement

	Nombre de participants	dont hommes	dont femmes	Pourcentage du nombre total de participants	Moyenne EPT par mois	Pourcentage sur le total des mois en ETS	Nombre de services ou institutions d'accueil
Services Ville de Lausanne	31	14	17	4.0%	10.9	5.4%	12
Institutions d'accueil	82	34	48	10.6%	24	11.8%	30
Syni-Lausanne (programme national)	92	39	53	11.9%	27.3	13.5%	
Syni Emploi	25	14	11	3.2%	6.8	3.4%	
Syni-21 (ETS pays de l'Est)	41	18	23	5.3%	15.8	7.8%	
Programmes spécifiques vaudois	481	254	227	62.1%	112.9	55.7%	
Autres mesures (MIS)	11	8	3	1.4%	2.9	1.4%	
Autres mesures (CHV)	12	12	0	1.5%	2.1	1.0%	
Total participants	775	393	382	100.0%	202.7	100.0%	

actives de Suisse (AOMAS), dérivé de la norme ISO et également reconnue par la Confédération.

Sur le plan des offres proprement dites, des changements importants doivent être signalés en raison de l'arrêt des subventions du Service cantonal de l'emploi, qui est le mandant principal. En conséquence, les programmes spécifiques Château 3 (animation, communication) et Papier Froissé (arts plastiques et arts appliqués) ont dû fermer leurs portes.

BUREAU LAUSANNOIS POUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS (BLI)

Pour la première fois, Lausanne a participé à la mise sur pied d'une semaine d'action contre le racisme qui s'est déroulée du 21 au 31 mars 2007. Coordinée par le BLI, cette semaine d'actions a été soutenue par le Service fédéral de lutte contre le racisme. Elle a vu la participation ou le soutien de nombreuses organisations ou institutions telles que le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne, la LICRA, ACOR SOS Racisme, l'Association culturelle kasai, Métis'Arte, la Cinémathèque suisse, la Bibliothèque municipale, le Centre de danse contemporaine et l'Office de perfectionnement scolaire de transition et d'insertion (OPTI). Cette première édition a constitué pour notre Ville une manifestation tangible de sa volonté d'adhérer pleinement à la Coalition européenne des Villes contre le racisme.

Le BLI a assuré les tâches habituelles de conseil aux projets portés par des associations de migrants et pouvant être soutenus par la Commission fédérale des étrangers ou

par le Fonds culturel pour les communautés étrangères; en 2007 le fonds lausannois a soutenu six manifestations pour un montant total de 35 600 francs. L'année 2007 a également été marquée par une intensification des travaux de la Commission tripartite d'intégration des immigrés (CTI) dont le secrétariat est assuré par le BLI et qui s'est réunie à trois reprises. Le bureau a également mené une enquête auprès de différentes associations et personnalités de l'immigration lausannoise de façon à définir les besoins et intérêts de ces milieux dans la perspective de l'organisation d'une nouvelle Fête de Lausanne. Il a aussi collaboré régulièrement aux travaux du Groupe de travail «Culture et religion» animé par le secrétaire général de la DEJE et qui a pour objet d'examiner les relations entre les communautés culturelles et confessionnelles et l'administration et, cas échéant, d'appuyer et de conseiller les services.

Durant l'année, le BLI a connu quelques changements de personnel. Une nouvelle déléguée à l'intégration a pris ses fonctions à la date du 15 novembre.

SERVICE SOCIAL LAUSANNE

RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE ET DE SES UNITES

«Accueillir les Lausannois-es en situation d'indigence, les aider à regagner leur autonomie et leur garantir le minimum vital; réduire les risques sociaux», telles sont les missions générales du Service social Lausanne (SSL), ou Centre Social Régional de Lausanne au sens de la Loi vaudoise sur l'action sociale (LASV). Le service comprend les unités suivantes:

Unités de prestations aux habitants

1	Info sociale	Accueil, orientation, prises en charge brèves.
2	Action sociale	Appui social et octroi de l'aide sociale cantonale.
3	Caisse RI	Octroi de l'aide sociale cantonale aux personnes suivies par l'office régional de placement.
4	Insertion	Conduite du projet pilote d'insertion socioprofessionnelle des jeunes requérants de l'aide sociale cantonale âgés de 18 à 25 ans et soutien aux assistants sociaux.
5	Logement	Aide au logement des personnes expulsées, sans logement ou en logement précaire, garde-meubles communal.
6	Unafin	Assainissement financier; prévention du surendettement, formation interne.

Unités de support interne

1	Groupe ressources	Expertise juridique, financière et fiscale. Enquêtes, plaintes et dénonciations.
2	Unité support	Gestion des ressources humaines, financières et logistiques.
3	Unité Institutions sociales	Gestion des mandats aux institutions sociales privées subventionnées dans tous les domaines, excepté le dispositif seuil bas (DSB).
4	Unité DSB & toxicomanie	Gestion des mandats aux institutions sociales privées subventionnées du DSB. Comprend l'unité socioéducative de terrain (uniset).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU SERVICE

Equivalents plein temps occupés au 31.12.2006	Equivalents plein temps occupés au 31.12.2007	Evolution en %
185.15	193.3	+4.4

L'augmentation des effectifs est principalement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale: des renforts ont été accordés dans le cadre des dotations en personnel social et administratif admises par l'Etat (dotations proportionnelles au nombre de dossiers). Par ailleurs, les effectifs de l'unité logement ont également

été renforcés pour faire face à une charge de travail en constante augmentation.

FAITS MARQUANTS – UNITÉS DE PRESTATIONS AUX HABITANTS

INFO SOCIALE, ACTION SOCIALE ET CAISSE RI

La demande d'aide sociale publique continue d'augmenter, mais moins fortement

Les unités Info sociale, Action sociale et Caisse RI ont été très sollicitées en raison de l'augmentation de la

demande d'aide sociale publique. Celle-ci est cependant moins forte que les années précédentes, pour les raisons suivantes :

- Conjoncture économique favorable et amélioration des prestations d'insertion socioprofessionnelle ;
- Fin de la prise en charge des personnes séjournant irrégulièrement en Suisse, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers.

Malgré tout, le total de la dépense brute franchit pour la première fois le seuil des cent millions de francs.

Evolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux (Aide sociale vaudoise/ASV, Bouton d'Or/BO, Revenu minimum de réinsertion/RMR et Revenu d'insertion/RI) dont le SSL est autorisé d'application

Année	Dépense brute	Evolution en %	Rétrocessions de tiers Remboursements	Evolution en %	Dépense nette	Evolution en %
1990	n.d.		n.d.		4 220 381.00	
2000	65 540 001.40		12 306 409.75		53 233 591.65	+ 1'161.3
2001	63 393 777.25	- 3.3	12 681 182.30	3.0	50 712 594.95	- 4.7
2002	67 520 684.08	+ 6.5	17 895 208.92	41.1	49 625 475.16	- 2.1
2003	72 828 469.05	+ 7.9	24 746 285.85	38.3	48 082 183.20	- 3.1
2004	78 752 894.85	+ 8.1	20 328 540.25	-17.9	58 424 354.60	+ 21.5
2005	88 062 832.75	+ 11.8	17 479 071.20	-14.0	70 583 761.55	+ 20.8
2006	96 013 073.90	+ 9	13 880 876.85	- 20.6	82 132 197.05	+16.4
2007	101 504 430.07	+ 5.7	15 154 306.26	+ 9.1	86 350 123.81	+ 5.1

Sources : Miroir statistique (données 1990) et GEFI (données 2000-2007)

Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'au moins un paiement par le SSL durant l'année

Année	ASV	Bouton d'Or / RMR	RI	Total	Evolution en %
1990	2 628	281		2 909	
2000	3 882	1 881		5 763	+ 98.1
2001	3 774	1 241		5 015	-13.0
2002	4 203	1 021		5 224	+ 4.2
2003	4 526	1 239		5 765	+ 10.4
2004	4 534	1 627		6 161	+ 6.9
2005	4 660	2 043		6 703	+ 8.8
2006	1 350	536	6 022	7 908	+ 18
2007	22	12	6 409	6 443	- 18.5

Sources : Miroir statistique (données 1990) ; Datawarehouse/Progres (données 2000-2007)

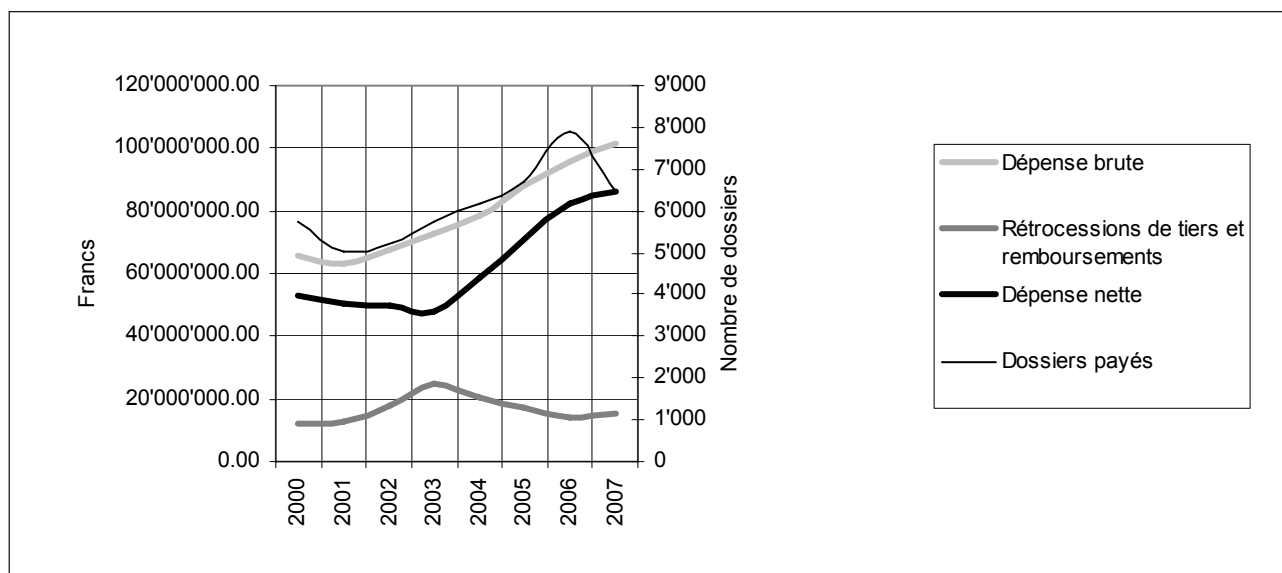
Nota bene : jusqu'en 2005, un même bénéficiaire était susceptible de recevoir des paiements de plus d'un régime dans une même année (p. ex. lorsqu'il passait du RMR à l'ASV). Depuis 2006, il est comptabilisé une fois dans chaque colonne. 2006 marquant en outre la transition vers le régime unique du RI, des paiements rétroactifs ASV et RMR ont encore été effectués cette année-là, des bénéficiaires étant ainsi susceptibles d'apparaître plus d'une fois. A partir de 2007, ce phénomène ne se produit pour ainsi dire plus.

Moyenne mensuelle du nombre de dossiers payés

Année	ASV	Evolution en %	Bouton d'Or RMR	Evolution en %	RI	Evolution en %	Total	Evolution en %
1990	n.d.		n.d.				n.d.	
2000	n.d.		822				n.d.	
2001	1 965		529	- 35.6			2 494	
2002	2 202	+ 12.1	461	- 12.9			2 675	+ 7.3
2003	2 312	+ 5.0	526	+ 14.1			2 843	+ 6.3
2004	2 390	+ 3.4	711	+ 35.2			3 104	+ 9.2
2005	2 551	+ 6.7	918	+ 29.1			3 476	+ 12.0
2006	128	- 95.0	54	- 94.1	3 639		3 821	+ 9.9
2007	2	- 98.5	1	- 98.1	3 905	+ 7.3	3 908	+ 2.3

Source : Datawarehouse (Progres)

Dossiers payés, dépenses et recettes des régimes cantonaux d'aide sociale au SSL



Qui est à l'aide sociale et pourquoi ?

En 2007, la demande d'aide sociale publique a augmenté de 5.1%, cela alors même que le chômage a reculé de 17% et que le marché du travail connaît, dans plusieurs secteurs, une réelle pénurie de main-d'œuvre. A Lausanne, plus de 8% de la population active est désormais bénéficiaire du RI (plus de 25% dans les quartiers « populaires »). Comment expliquer une telle évolution ? Les bénéficiaires de l'aide sociale sont des chômeurs des années 1990 qui ne sont pas parvenus à retrouver un emploi notamment en raison de leur âge, des migrants faiblement qualifiés voire faiblement scolarisés, des travailleurs pauvres (aux prises avec le travail sur appel ou le temps partiel imposé), des jeunes dont l'insertion professionnelle est tenue en échec, des familles monoparentales – près d'une famille monoparentale sur cinq, en Suisse, est à l'aide sociale – ainsi que des personnes atteintes dans leur santé (en attente d'une décision de l'AI par exemple).

Ainsi, les bénéficiaires de l'aide sociale sont le plus souvent indisponibles pour une prise d'emploi ou très difficile à

placer parce qu'ils ne disposent pas des compétences généralement requises sur le marché du travail.

Un budget (cantonal) insuffisant pour l'insertion socio-professionnelle

Seul un effort très important d'insertion par la scolarisation et la formation pourrait permettre une stabilisation, voire une réduction, du nombre de personnes assistées. Or les budgets disponibles à cet effet sont manifestement très insuffisants puisque seuls 3% à 4% des bénéficiaires du RI peuvent accéder à une mesure d'insertion !

Lancement du projet pilote « RI Métiers »

C'est en 1987 que la prestation financière de l'aide sociale cantonale a été confiée aux assistants sociaux. A l'époque, cette prestation était principalement destinée à des personnes marginalisées ou âgées dont la situation était relativement stable et dont la prise en charge n'impliquait pas un travail administratif important. Dès 1990, l'aide sociale explose (1990 : 4 millions de francs

d'aide versée à Lausanne; 2007: près de 90 millions). En milieu urbain, le régime cantonal d'aide sociale ne concerne plus seulement une infime minorité de personnes marginalisées, mais tend à devenir l'un des principaux régimes de la sécurité sociale. Elle intervient en complément d'un autre revenu dans un cas sur cinq et près de la moitié des dossiers exige une révision mensuelle du montant alloué. Aussi, l'application du principe de subsidiarité de l'aide sociale est-elle devenue bien plus complexe, d'autant que l'autorité cantonale soumet inlassablement les centres sociaux régionaux à toutes sortes d'exigences nouvelles.

Une telle évolution n'est pas sans conséquence. L'aide financière est devenue l'essentiel de l'aide accordée aux personnes qui font appel au service social et le calcul de la quotité mensuelle de cette aide est désormais au cœur de l'entretien avec le bénéficiaire. On ne s'étonne donc pas de voir les assistants-es sociaux-les faire régulièrement observer qu'ils-elles ne peuvent plus guère exercer leur métier «réel». On relèvera encore que le service a régulièrement augmenté son personnel administratif pour venir en appui aux assistants-es sociaux-les, mais sans que l'objectif de décharge soit réellement atteint. Les CSR ont par ailleurs tenté de convenir avec l'autorité cantonale d'un programme de simplification du RI, mais force est de constater que cette démarche n'a pas abouti. Seuls ont été obtenus quelques allègements mineurs, très vite compensés par de nouvelles exigences ...

Raison pour laquelle le service a décidé, d'entente avec le DSAS, d'étudier la possibilité de confier - selon le principe «à chacun son métier» - la prestation financière du RI aux collaborateurs-rices administratifs-ves et la prestation d'appui social aux assistants-es sociaux-les. Nous savions déjà, avec la caisse RI, que la prestation financière peut être servie par des personnes au bénéfice d'une formation d'employé-e de commerce - d'autant que cette prestation est désormais presque entièrement normée. Mais il restait néanmoins à élaborer un nouveau modèle de collaboration entre «sociaux» et «administratifs».

Un projet pilote a été lancé en août 2007 pour élaborer et tester la nouvelle organisation. Une équipe restreinte de trois assistants sociaux et quatre collaborateurs administratifs traitant 240 dossiers a été mise sur pied, sous la responsabilité directe d'un adjoint du chef de service. L'expérience montre, d'ores et déjà, que le principe de la réforme envisagée est juste. Elle doit se poursuivre, néanmoins, pour permettre au service de cerner au plus près les facteurs clés de succès, les précautions à prendre, les pièges à éviter.

La vérification de l'indigence demeure difficile en raison des multiples obstacles auxquels elle se heurte

La vérification de l'indigence des requérants du RI est régulièrement effectuée conformément aux prescriptions cantonales. Pour autant, elle ne permet qu'une prévention partielle et limitée de la fraude, pour les raisons rappelées ci-après:

1. Les contrôles ne portent que sur des périodes écoulées (la principale source de renseignements est la décision de taxation de l'année précédente, obtenue sur présentation à l'Administration cantonale des impôts d'une procuration signée par les membres majeurs du ménage);
2. Ils ne portent que sur les renseignements communiqués (seuls les comptes bancaires ou postaux déclarés peuvent être analysés; les autres sont protégés par le secret bancaire);
3. Ils ne portent que sur les données accessibles (les renseignements fiscaux concernant les titulaires de permis B - un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale - ne sont pas disponibles, pour ne citer que cet exemple);
4. Ils ne peuvent pas être systématiques dans tous les domaines: certains d'entre eux doivent faire l'objet de démarches écrites et motivées (par exemple auprès des agences AVS ou des caisses de chômage), qui ne peuvent être effectuées qu'en cas de doute fondé;
5. Dans le cadre de ses enquêtes, diligentées en cas de doute ou de dénonciation, le service demeure soumis au secret de fonction. Les enquêteurs doivent à la fois se légitimer et éviter de poser des questions qui laisseraient entendre à un tiers que telle personne est bénéficiaire de l'aide sociale.
6. Lorsque les centres sociaux régionaux ne parviennent pas à établir la situation financière d'un ménage avec certitude, par exemple parce que le requérant ne produit pas toutes les pièces demandées, ils doivent procéder à ce que la jurisprudence appelle une «évaluation d'office» et, selon les conclusions de cette évaluation, accorder leur aide même en l'absence de réelles preuves de l'indigence. C'est ainsi que le Service de prévoyance et d'aide sociales et le Tribunal administratif ont demandé à plusieurs reprises au service social de reprendre une aide qui avait été interrompue en raison de la difficulté d'établir l'indigence.

Information des personnes en fin de droit, avant l'échéance de leur délai-cadre

Dès 2007, le SSL organise en collaboration avec l'ORP de Lausanne des séances permettant aux chômeurs en fin de droits de s'informer des conditions d'accès au RI. 11 séances ont été tenues auxquelles 183 personnes en tout ont participé. 158 d'entre elles ont jugé la séance utile ou très utile.

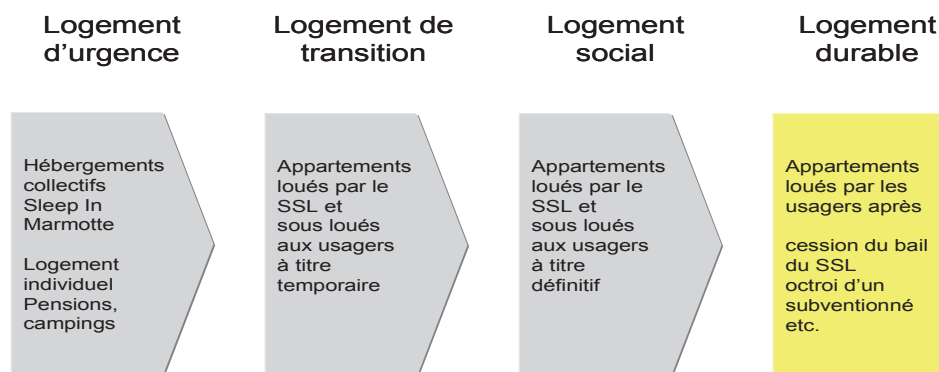
UNITÉ LOGEMENT

De l'hébergement collectif au logement durable

L'unité logement, créée en 2005, a pour missions de

1. Favoriser le maintien dans le logement des personnes menacées d'expulsion (médiation, prise en charge d'arriérés de loyer);
2. Aider à la recherche d'un logement (notamment dans le cadre d'ateliers de recherche);
3. Assurer un logement de transition en faveur des familles expulsées ou occupant un logement très précaire.

Le concept logement du service social peut être illustré de la manière suivante :



Hébergement nocturne

Tableau des nuitées

	2004	2005	2006	2007	Evolution En %
Sleep-In	7 907	7 954	7 843	7 523	-4
Marmotte	9 249	9 165	9 130	9 241	+1
Abri PCi	2 041	2 047	2 364	2 216	-6
Total	19 197	19 166	19 328	18 980	-2

Nota bene : l'abri PCi est ouvert durant 4 mois, de début décembre à fin mars. Les nuitées de décembre 2006 sont par conséquent comptabilisées en 2007.

Les expulsions à Lausanne

Expulsions (habitations et locaux commerciaux) en 2004, 2005, 2006 et 2007

Expulsions	2004	2005	2006	2007	Evolution En %
Annoncées	285	185	254	253	0
Exécutées	140	105	120	128	+7
Reportées sur place	26	8	17	15	-12
Annulées	145	80	125	125	0

Expulsions (habitations) en 2006 et 2007

Expulsions (habitations)	2006	2007	Evolution En %
Annoncées	201	187	-7%
Exécutées	94	95	+1%

Les expulsions n'ont pas augmenté en 2007. Il est intéressant de constater que le nombre d'expulsions annoncées concernant des ménages avec enfants a diminué (-40%) entre 2006 et 2007. Le travail de prévention effectué en amont (rattrapage des arriérés de loyers grâce aux aides « RI casuels ») a certainement contribué à ce résultat. Mais, pour 13 familles, l'exécution forcée a été inéluctable. Par ailleurs, la situation s'aggrave pour les personnes isolées.

Le parc de logements d'urgence grandit régulièrement, mais demeure insuffisant

Parc de logements d'urgence géré par le service

Logements d'urgence	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	Evolution En %
Nombre d'objets	182	211	266	308	+16
Nombre de gérances	29	32	35	42	+20

Le service n'est pas propriétaire de logements ; il les loue à des propriétaires et gérances et les sous-loue à ses usagers, en principe pour une durée limitée.

Nombre de demandeurs de logement accueillis

820 (accès et maintien) dont 470 en consultations individuelles et 350 en atelier collectif de recherche de logement.

Garde-meubles

Lots	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	Evolution En %
Nombre de lots stockés	91	73	75	86	+15
Entrées durant l'année	49	36	38	25	-34

Malgré la hausse de la demande, le service a fait face à ses obligations. Aucune famille avec des enfants mineurs, aucune personne âgée ou atteinte dans sa santé ne s'est trouvée à la rue et tous les meubles confiés ont pu être stockés. Il faut cependant relever que le service n'est pas en mesure de reloger des personnes seules en appartement et qu'il doit le plus souvent orienter ces dernières vers des hôtels, pensions et campings lausannois ainsi que vers les hébergements d'urgence de la Ville. Fin 2007, plus de 110 personnes devaient se contenter de telles solutions de fortune.

Collaboration avec Le Cazard

A la demande du service, le Foyer unioniste lausannois, qui gère Le Cazard, accueille désormais des jeunes à l'aide sociale qui sont engagés dans un projet d'insertion socioprofessionnelle. 12 jeunes suivis par un-e assistant-e social-e du SSL sont actuellement logés au Cazard.

Evolution des dossiers unafin

	31.12.2006	31.12.2007	Evolution En %
Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	231	253	+10
Procédures de désendettement abouties avec succès clôturées	19	31	+63
Procédures de désendettement ayant échoué clôturées	5	5	0
Situations stabilisées grâce à un appui social et clôturées	52	55	+6
Dossiers en cours	163	171	+5

En 2007 dossiers actifs :

- 1/3 des dossiers est en cours de procédure d'assainissement (durée d'un assainissement jusqu'à 3 ans) ;
- 2/3 des dossiers bénéficient d'une évaluation socio-financière avec suivi mensuel permettant si possible une stabilisation de l'endettement.

Prévention

Nombre de séances organisées en 2007 dans le cadre du programme cantonal de prévention du surendettement

Nouveaux chômeurs	Nouvelle famille	Jeunes au RI	Tout public
18	14	9	1

UNITE D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (UNAFIN)

L'unafin remplit désormais toutes les missions dont elle a été chargée au moment de sa fondation, en septembre 2001 (préavis 144/2000) :

1. Prestations individuelles d'assainissement financier
2. Prévention dans le cadre du programme cantonal de prévention du surendettement auquel elle participe activement
3. Formation interne.

Assainissement financier

Collaboration avec le SPeL

A noter que depuis 2006 déjà, l'unafin est accessible aux employés de la Ville non domiciliés à Lausanne, toutes les interventions dans ce cadre sont refacturées et prises en charge par le SPeL. En 2007, elle a également accompli 4 séances de prévention communautaire, en collaboration avec le service social d'entreprise, touchant 236 employés communaux. Ces actions ont été très appréciées.

Formation interne

Le cours «Autour des dettes» a été organisé dans le cadre du programme de formation continue interne au service. Deux sessions d'un jour et demi ont été dispensées à 18 participants. En référence à l'évaluation effectuée à la fin de formation, le degré de satisfaction des participants est très bon puisqu'il se monte en moyenne à 90%.

UNITÉ INSERTION

L'unité insertion, créée en 2006, a poursuivi ses efforts en faveur des jeunes adultes à l'aide sociale.

Evolution des dossiers unité insertion

	31.12.2006	31.12.2007
Jeunes reçus par l'unité insertion	385	109*
Jeunes pour lesquels un droit au RI a été reconnu	330	100**
Démarches de bilan et d'élaboration de projet abouties	166	225**
Jeunes ayant suivi une ou plusieurs mesures d'insertion	94	113**

* En 2007, seulement une partie des nouveaux jeunes demandant l'aide sociale a été adressé à l'unité Insertion car sa capacité d'accueil avait atteint les limites.

** Y compris jeunes adressés à l'unité en 2006.

Pendant l'année 2007, l'unité insertion a suivi, en moyenne, 206 jeunes. L'unité a également offert des prestations d'orientation et d'insertion à une vingtaine de jeunes suivis par Action sociale.

En outre, l'unité a instauré une permanence hebdomadaire pour aider les jeunes à rédiger leur CV et des lettres de motivation. Cette permanence est ouverte à tous les jeunes suivis par le SSL.

L'ensemble du service a inscrit 68 jeunes à des formations relevant du programme cantonal FORJAD (sur un total de 167 jeunes pour l'ensemble du canton).

Les deux tiers des jeunes à l'aide sociale n'ont aucune formation et sont issus d'une scolarité inachevée ou difficile. Un tiers au moins est issu de familles à l'aide sociale ou suivies par le service de protection de la jeunesse. C'est ainsi qu'à fin 2007, plus de 220 jeunes de 16 et 17 ans étaient suivis par le service.

COURSES DE LOISIRS DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Courses de loisirs des personnes à mobilité réduite

En décembre 2005, le Conseil communal a voté un amendement de Fr. 40 000.— au budget 2006, destiné à l'élargissement du cercle des bénéficiaires par l'abolition des clauses limitatives en vigueur relatives à l'accès aux transports par taxi. Cet élargissement est devenu effectif dès le 1er novembre 2006.

Année	Taxis			THV			Total		
	Clients	Courses	Dépense nette	Clients	Courses	Dépense nette	Clients	Courses	Dépense nette
2004				584	16 499	419 439.80	584	16 499	419 439.80
2005	57	1 391	23 272.50	540	14 843	469 704.40	597	16 234	492 541.90
2006	221	3 665	63 263.80	461	11 286	370 918.90	682	14 951	434 182.70
2007	556	14 926	252 313.90	433	9 979	329 213.30	989	24 905	581 527.20

Nota bene: jusqu'en octobre 2006, le droit aux courses et le quota de courses annuel en taxi était limité. Cela explique le moindre coût final de 2006 par rapport à 2005. La suppression de ces limitations dès novembre 2006 a conduit en 2007 à une augmentation importante de la dépense nette, ainsi que du nombre de clients et de courses. La poursuite de ces augmentations est à envisager.

FONDS SOCIAUX

Fonds du 700ème anniversaire de la Confédération

Sur les 321 demandes acceptées, 37 ont été accordées sous forme de prêts pour un montant de Fr. 49 716.— et 284 ont été accordées sous forme de dons pour un montant de Fr. 239 173.10.

Depuis sa création en 1992, le but du Fonds a été de venir financièrement en aide aux personnes dont la situation ne peut pas être suffisamment améliorée par le recours aux régimes sociaux existants.

Depuis 2006, le service social a mis en place une nouvelle procédure visant à recourir en priorité aux possibilités d'aides casuelles désormais offertes par le Revenu d'insertion, le recours au Fonds du 700ème n'intervenant plus qu'à titre subsidiaire. En outre, certaines demandes d'aides ont été dirigées vers le Fonds d'Action Sociale (FAS) créé en septembre 2006. Plus récemment, des mesures ont été prises pour réduire le recours au Fonds dans des cas de suspension de couverture d'assurance maladie, suite aux dispositions prises dans ce domaine par l'Etat de Vaud.

Actuellement, le Fonds est essentiellement sollicité pour des demandes concernant :

- les frais dentaires
- les règlements d'arriérés de frais de soins ou de primes d'assurance maladie
- les activités sportives, culturelles ou de loisirs pour des enfants
- divers arriérés, par exemple loyer ou électricité, suite à chômage, divorce ou séparation, maladie et incapacité de travail
- les frais de faillite personnelle en lien avec les prestations d'assainissement financier du service social.

Evolution des demandes au Fonds

	2004	2005	2006	2007
Demande reçues	638	623	419	350
Demandes acceptées	544	560	380	321
Demandes refusées	94	63	39	29

Les différentes mesures ci-dessus ont permis de réduire le montant des aides octroyées par le Fonds. Malgré cela, le solde du Fonds est de Fr. 200 804.86 au 1er novembre¹ alors qu'il présentait un solde de Fr. 402 066.06 au 31 décembre 2006 et de Fr. 687 495.56 au 31 décembre 2005.

Dès lors, et afin de permettre la poursuite des prestations sociales rendues possibles par l'existence du fonds, un nouvel apport de la part de la Ville de Lausanne est nécessaire. S'inspirant de la décision initiale ainsi que de la reconstitution du capital acceptée par le Conseil communal suite au rapport-préavis No 2002/53 du 7 novembre 2002, la Municipalité a présenté une nouvelle fois une demande de crédit spécial de Fr. 350 000.— (préavis 2007/63).

FLUX FINANCIERS

Année	Recettes	Dépenses	Solde
1991	700 000.—		700 000.—
1992	2 950.—	175 709.05	527 240.95
1993	8 560.—	235 393.40	300 407.55
1994	217 899.40	233 058.85	285 248.10
1995	101 125.88	129 975.45	256 398.53
1996	402 605.85	109 282.20	549 722.18
1997	49 500.20	197 614.30	401 608.08
1998	280 314.50	163 778.—	518 144.58
1999	1 012 611.80	263 637.60	1 267 118.78
2000	171 165.35	495 486.35	942 797.78
2001	59 147.80	683 350.70	318 594.88
2002	454 674.55*)	612 875.25	160 394.18
2003	884 519.60**)	444 495.65	600 418.13
2004	854 858.38***)	433 315.95	1 021 960.56
2005	87 572.00	422 037.00	687 495.56
2006	167 813.95	453 243.45	402 066.06
2007	180 948.10	395 990.80	187 023.36

*) dont Fr. 99'000.— crédit spécial (préavis 54/2002)

**) dont Fr. 700 000.— recapitalisation (préavis 53/2002)

***) dont Fr. 761 568.23 de successions en déshérence

Au 31 décembre, les moyens publics, de successions et de dons s'élevaient au total à Fr. 3 222 106.11. A la même échéance le fonds avait accordé des dons pour un total de Fr. 4 295 848.45² et des prêts pour Fr. 859 053.90 dont Fr. 683 264.75 avaient déjà été remboursés. Compte tenu de pertes sur débiteurs pour Fr. 62 445.15 (assimilables à des dons), le disponible en fin d'année se montait à Fr. 187 023.36.

Fonds d'action sociale

	2007
Demande reçues	79
Demandes acceptées	70
Demandes partiellement acceptées	2
Demandes refusées	7

Sachant que 3 demandes ont fait l'objet d'un versement sous la forme d'un don couplé à un prêt, 68 dons ont été accordés pour un montant de Fr. 65 183.70 et 7 prêts pour un montant de Fr. 7 316.80.

FAITS MARQUANTS – UNITÉS DE SUPPORT INTERNE

UNITÉ INSTITUTIONS SOCIALES

Revue systématique des prestations et des subventions

Conformément aux objectifs et principes du rapport-préavis 2005/51 sur la politique sociale communale, le service social a entrepris une revue systématique des prestations et des subventions allouées à des institutions sociales privées d'intérêt public.

Application du principe de subsidiarité

On rappellera que la plupart des institutions sont également subventionnées par l'Etat. Dès 2006, toutes les subventions de l'Etat ont été inscrites à la facture sociale cantonale, mise à charge pour moitié de l'Etat et pour moitié des communes. Ainsi l'Etat a-t-il réduit ses dépenses de moitié alors que les communes ont commencé à payer deux fois. Aussi le service a-t-il identifié les subventions concernées et réduit ou supprimé celles qui pouvaient l'être sans mettre en péril les institutions bénéficiaires. Le service a procédé de même avec les subventions versées à des institutions agissant exclusivement sur mandat cantonal ou échappant à tout pilotage et à tout contrôle communaux.

Application du principe de nécessité

Le service s'est par ailleurs assuré que les prestations servies par les institutions qu'il mandate correspondent bien aux attentes, qu'elles atteignent les publics auxquels elles sont destinées. Cette opération se poursuivra en 2008.

La revue des prestations et des subventions ne relève pas a priori d'une démarche d'économie. Elle peut identifier des besoins non couverts et impliquer le lancement de nouveaux projets afin que les objectifs fixés par le Conseil communal soient atteints.

UNITÉ DISPOSITIF SEUIL BAS ET TOXICOMANIE

L'unité gère à la fois la coordination du dispositif ainsi que l'Unité socioéducative de terrain, qui en fait partie

¹ Les chiffres de référence le sont au 1^{er} novembre, ils figurent dans le préavis 2007/63 qui sera présenté au Conseil communal durant le 1^{er} trimestre 2008

² Montant incluant la mise de fonds de 700 000 francs, la recapitalisation de 700'000 francs (préavis 53/2002) et un crédit spécial de 99 000 francs (préavis 54/2002)

intégrante. Elle a été chargée de la réflexion d'ensemble qui a abouti au rapport-préavis 2006/66 accepté par les autorités communales puis rejeté en votation populaire.

Un dispositif de réduction des risques à la fois nécessaire et insuffisant

Le dispositif communal vise principalement la réduction des risques sanitaires liés à la toxicomanie tels que :

- la dégradation de l'état de santé des toxicomanes (qui consomment des produits dangereux issus du marché noir);
- la transmission, à des personnes toxicomanes ou non, du VIH et d'autres maladies.

Il va sans dire que ce dispositif ne saurait se substituer aux actions, par ailleurs indispensables, de prévention, de thérapie et de répression incombant notamment aux autorités cantonales. La réduction des risques ne doit en aucun cas être confondue avec une quelconque incitation à la consommation. Dans le cadre du dispositif, les usagers sont naturellement invités à recourir aux structures d'aides et de soins existantes.

Le service a élaboré de nouvelles propositions concernant le dispositif lausannois, impliquant notamment une évolution de la mission de l'uniset.

Nombre de seringues distribuées

	2006	2007
Distribus	3 803	44 821
Automates	3 004	10 452
Uniset	14 306	3 333
Passage	41 125	21 849

Le Distribus a repris l'essentiel de la remise des seringues de la part de l'uniset dès novembre 2006. Les automates sont mis en place depuis août 2006.

GROUPE RESSOURCES

La lutte contre la fraude à l'aide sociale est menée avec détermination

Le service dispose d'une équipe d'enquêteurs de terrain – renforcée en 2006 – qui intervient en cas de doute de l'assistant/e social/e ou de dénonciation d'un tiers.

Activité du groupe ressources – enquêtes, plaintes et dénonciations

	2005	2006	2007
Enquêtes demandées	147	138	223
Enquêtes menées	101	127	66
Plaintes pénales déposées	19	5	6
Dénonciations préfectorales déposées	16	60	198

La répression des fraudes

La répression des fraudes comprend a) les sanctions administratives (réduction temporaire de l'aide) et b) les sanctions pénales. Le service social applique les directives du SPAS aux centres sociaux régionaux vaudois. Il donne une suite administrative à chaque fraude, qu'elle entraîne

ou non une perception indue, ainsi qu'une suite pénale à chaque fraude entraînant une perception indue de plus de Fr. 300.—. Il est à noter que, de tous les régimes sociaux fédéraux ou cantonaux, le RI est de loin le plus sévère puisqu'il est manifestement le seul à donner une suite pénale systématique.

Plaintes et dénonciations

La dissimulation de ressources est une contravention à la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), auparavant à la Loi sur la prévoyance et l'aide sociales (LPAS), passible d'une amende de Fr. 10 000.— au plus prononcée par le Préfet, sur dénonciation du service. Elle ne constitue une contravention au Code pénal (escroquerie ou faux dans les titres notamment) que sous certaines conditions. Ainsi l'escroquerie est-elle réalisée si le bénéficiaire de l'aide a trompé l'autorité de manière astucieuse, grâce à un édifice de mensonges. Dès lors que l'indigence doit être établie non par l'autorité mais par le requérant de l'aide lui-même, que les dires de ce dernier ne sont que partiellement vérifiables et le plus souvent a posteriori, il n'est hélas guère besoin d'astuce ou de mensonge pour obtenir une aide indue.

Aussi le service doit-il examiner de cas en cas s'il convient de :

1. Dénoncer la contravention au préfet pour contravention à la Loi sur l'action sociale vaudoise ;
2. Déposer une plainte pénale, pour contravention à la Loi sur l'action sociale vaudoise et au Code pénal.

C'est au demeurant ce qu'exige la Directive sur la procédure à suivre en cas de perception indue d'une prestation financière du RI du Service de prévoyance et d'aide sociales.

Le service social a déposé de nombreuses plaintes pour escroquerie (voir les rapports de gestion des exercices 2000 à 2006). Il l'a fait à l'invitation du contrôle cantonal des finances qui lui-même avait dénoncé huit situations. Or il apparaît aujourd'hui que, dans de nombreux cas, la contravention à la LPAS ou à la LASV a été constatée, mais que les conditions de la contravention au Code pénal n'étaient pas remplies. Tel a été le cas dans sept des huit situations dénoncées par le CCF par exemple. Or cela porte un grave préjudice au service social dans la mesure où, dans l'intervalle, la contravention à la LPAS ou à la LASV peut être prescrite et que, de ce fait, les intéressés demeurent impunis.

Raison pour laquelle le processus de traitement des fraudes a été revu et sécurisé, les plaintes étant désormais déposées lorsque les conditions du délit pénal paraissent remplies – conformément à la directive cantonale précitée et à la pratique du SPAS et des autres CSR.

Restitution des perceptions indues

Chaque perception indue donne lieu à une décision de restitution (qui peut faire l'objet d'un recours). Les personnes toujours aidées se voient prélever un montant de Fr. 70.— par mois sur leur forfait d'entretien. Pour les personnes qui ne sont plus aidées, un arrangement est négocié et sa bonne exécution est ensuite suivie. Les dossiers des personnes qui ne s'acquittent pas de leur dû sont transmis au service du contentieux.

UNITÉ SUPPORT

Ressources humaines

Formation

Le service a lancé en 2007 un programme de formation continue interne, complétant les offres de l'Etat et de la Ville. Ce programme a rencontré un vif succès.

Absences et taux de rotation

	2006	2007
Effectif moyen (ept)	175.8	188.96
Maladie/Accident (Nbr de jours par ept)	14.8	13.87
Taux d'absence (%)	6.01	5.66
Taux de rotation (%)	5.18	4.18

De manière générale, la situation évolue favorablement: le volume des absences, le nombre de jours de maladie sans certificat et le taux de rotation diminuent. Malgré tout, avec un taux d'absence de 5.66%, le SSL se situe au-dessus de la moyenne 2006 de la ville de Lausanne: taux d'absence maladie de 3.4% et 1% pour les accidents. Cela fait l'objet d'un suivi permanent.

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

MISSIONS DU SERVICE

- Entretien d'environ 360 hectares d'espaces verts (y compris les cimetières) et des équipements qui les agrémentent.
- Application des règlements de protection des arbres.
- Fourniture de décorations officielles.
- Formation d'apprentis. Ils étaient seize en cours de formation à la date du 1er août: une apprentie de commerce; un apprenti dessinateur-paysagiste, cinq apprentis horticulteurs «paysagistes» et neuf apprentis horticulteurs/trices «plantes en pot, fleurs coupées».
- Mise à disposition de compétences professionnelles dans le cadre d'études d'aménagements verts et de groupes de travail (dont ceux relatifs au M2 et à la restructuration des lignes tl).

Effectifs

Equivalents plein temps au 1er janvier: 279 collaborateurs

Equivalents plein temps au 31 décembre: 279 collaborateurs

ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Parc animalier et Lac de Sauvabelin

Aux différentes races déjà présentes a été ajoutée l'«appenzelloise huppée» avec un coq et cinq poules.

Les nombreuses naissances ont suscité l'intérêt et l'enthousiasme des visiteurs. Nous avons, en effet, enregistré la venue au monde d'un veau (race grise-rhétique), neuf ovins (roux du Valais et brun du Jura), deux caprins (chèvre bottée) et seize porcins (porc laineux). La

vente de sujets et quelques décès précoces ont maintenu la population à un nombre raisonnable.

Un nettoyage superficiel du lac a permis d'améliorer la navigabilité du plan d'eau. Les études, pour un nettoyage plus poussé, se sont poursuivies avec la société superficière.

Parc sur la toiture du parking de Mon-Repos

Le parc a pu être à nouveau ouvert au public et les tractations, pour la prise en charge des frais, se poursuivent.

Vandalisme

Avec une «ardoise» de Fr. 248 700.— (Fr. 151 900.—), ces coûts explosent littéralement mais cette augmentation est la conséquence des trois effractions aux volières de Mon-Repos avec destruction des grillages spéciaux. Une étude a été engagée pour trouver des solutions.

Places de jeux

Que ce soit par le biais du préavis n° 2002/45 «Réfection des places de jeux», par le crédit cadre ou par un crédit d'investissement spécifique, la «remise à niveau» des places de jeux a été poursuivie, ainsi que la création de place «multi-jeux» (quartier de la Bourdonnette), ce dernier type d'installation étant toujours aussi attendu.

Etudes, participations multidisciplinaires

Les gros projets tels M2, futur «Lausanne Jardins 2009» et Métamorphose ont continué à solliciter fortement les architectes du service.

Collaboration avec d'autres directions

Une intense collaboration s'est poursuivie avec les Directions de la Jeunesse et de l'éducation, Culture, logement et patrimoine, Sécurité publique et sports, tant pour des études, projets et réalisations que pour fournir conseils et assistance.

A noter également l'excellente collaboration qui s'est poursuivie avec le BiCan (Bureau d'intégration canine).

Manifestations

Participation à l'exposition internationale «Royal Flora Ratchaphruek» à Chiang-Mai – Thaïlande du 20 au 31 janvier 2007 sur invitation du gouvernement thaïlandais sur le thème «Medicinal Plants & Herbs». Cette grande exposition organisée en l'honneur du roi a rencontré un très grand succès et a accueilli plus de 3 800 000 visiteurs dont plus de 800 000 pendant la période où nous exposons. 50 espèces de plantes provenant de la région alpine et méditerranéenne ont été mises en scène et présentées.

Le service a également participé à l'exposition sur les orchidées, tenue dans le cadre de la «Foire d'automne», permettant de souligner l'influence de notre entretien différencié sur la résurgence de nombreuses orchidées sauvages.

Le service a aussi co-organisé la «Journée de l'Arbre» qui s'est déroulée à Lausanne et a regroupé 148 professionnels de toute la Suisse.

